

AVIS DE CONCESSION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

POUR LA CONCESSION DES SERVICES PUBLICS DE LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CALI

Nom et adresse de l'organisme :

Communauté d'agglomération du Libournais (La CALI) - CS 62026 - 33503 LIBOURNE

Tél : 05 57 25 01 51 - Courriel : dsp@lacali.fr

Représentée par Philippe Buisson en qualité de Président.

Nature de l'autorité délégante : Etablissement public de coopération intercommunale.

Intitulé de la concession (DSP) :

Concession des services publics de la Mobilité sur le territoire de la CALI

Mode de passation :

La procédure de passation de la présente concession des services publics de la Mobilité sur le territoire de la CALI est menée en application des articles L. 3111-1 et suivants, et R. 3111-1 et suivants relatifs aux contrats de concession ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et les articles L2121-15 et suivants du Code des transports.

Objet de la concession (DSP) :

Les prestations attendues du futur Concessionnaire comprendront notamment :

- Les services Calibus constitués des :
 - Les lignes régulières urbaines, dont les navettes de centre-ville et la navette Plage des Dagueys ;
 - Les lignes régulières non urbaines ;
 - Le service de transport à la demande (TAD) ;
 - Le service de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) ;
 - Les services Calivélo de location de vélos en libre-service (VLS) et de location de vélos longue durée (VLD) ;
 - Le service d'autopartage.
- La mission auprès des usagers d'interface et de promotion de l'usage de l'ensemble des services de mobilité présents sur le territoire.

L'Autorité Organisatrice souhaite la création d'une société dédiée.

Durée de la concession (DSP) :

La durée de la concession est fixée à huit (8) années à compter de sa date de prise d'effet, le 1^{er} septembre 2027, date du démarrage effectif des services par le concessionnaire.

Lieux d'exécution de la concession (DSP) :

Code NUTs : FR612

Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de la Communauté d'agglomération du Libournais

Classification CPV principal :

Mots descripteurs : Transport

Descripteur principal : 60112000

Renseignements administratifs

Les renseignements administratifs pourront être obtenus par le biais de la plateforme dématérialisée au profil acheteur de La Cali :

<https://demat-ampa.fr>

N° de référence du Dossier : CC_2026C01

Communication et accessibilité au dossier de la consultation : La publication complète est disponible sur le site du BOAMP sur la référence 26-20347 et du JOUE sur la référence 144773-2026. Le dossier de consultation ainsi que les renseignements administratifs pourront être obtenus sur le profil acheteur de La Cali sur <https://demat-ampa.fr>. Le dossier de consultation n'est pas expédié par envoi postal.

PROCEDURE

Dossier de Consultation : Il est composé du règlement de consultation et ses annexes, du projet de contrat et de ses annexes. Le règlement de la consultation présente les conditions de participation, les critères de sélection et d'évaluation, il est librement consultable par les candidats.

Visite obligatoire : La visite des sites est facultative mais est vivement conseillée, afin de prendre connaissance des lieux et particularités d'exécution des prestations. Les modalités de la visite sont énoncées dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des plis : lundi 8 juin 2026 à 12h00

Les candidats présenteront dans un même fichier leur candidature et leur offre.

Procédures de recours :

Instances chargées des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux,

9 Rue Tastet

CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00 Télécopie : 05 56 24 39 03

Date de la publication : 2 mars 2026

